



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.717**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture |
| A013-211300017-20110711-16328- DE-1-1_0 |
| Date de signature : 13/07/11 |
| Date de réception : mercredi 13 juillet 2011 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p> |

OBJET : FUSION DES CENTRES HOSPITALIERS DU PAYS D'AIX ET DE PERTUIS -

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Helliot BRAMI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Christian LOUIT à M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à M. André GUINDE

Excusés sans pouvoir :

Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

Le compte rendu de la séance précédente est lu et adopté

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et CommissionsRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/07/11

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, M. Laurent
DILLINGER**Politique Publique** : PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE**OBJET** : FUSION DES CENTRES HOSPITALIERS DU PAYS D'AIX ET DE PERTUIS - -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le centre hospitalier du Pays d'Aix a vocation à s'inscrire dans une logique de communauté hospitalière de territoire couvrant les Bouches du Rhône Nord, le Val de Durance et les territoires Alpains.

A ce titre, il développe des partenariats médicaux avec les centres hospitaliers de Pertuis, Salon, Digne, Manosque et Gap.

Dans ce projet de territoire et afin de conforter sa dynamique, le pôle hospitalier Aixois, doit mener un projet immobilier ambitieux.

En outre grâce à la qualité de sa gestion, l'hôpital d'Aix est en équilibre financier.

De son côté, le Centre Hospitalier de Pertuis est en difficulté depuis plusieurs années. L'évolution des exigences en matière de qualité et de sécurité des soins, nécessitent un repositionnement dans ses activités et un retour à l'équilibre financier qui n'est pas aujourd'hui assuré. Dès lors, il n'est plus en mesure d'assurer une bonne gestion et se trouve aujourd'hui en déséquilibre financier.

Une fusion des Centres Hospitaliers du Pays Aix et de Pertuis, permettrait la création d'une entité juridique unique facilitant d'une part le développement d'un projet de soin de qualité dans un cadre sécurisé et d'autre part, d'assurer l'équilibre financier de l'ensemble par une gestion unique de cette entité.

Cette fusion permettrait également d'intégrer pleinement cette nouvelle structure dans la dynamique de territoire, et de lui conférer une autre dimension.

Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier du Pays d'Aix dans sa séance du 31 mars 2011, a approuvé la fusion entre les Centres hospitaliers d'Aix en Provence et de Pertuis sous les réserves suivantes :

Que l'Agence Régionale de Santé (ARS) s'engage à couvrir l'impact financier déficitaire résultant de la fusion,

Que l'ANAP analyse le déficit de Pertuis et les voies pour y remédier dans le cadre des synergies engendrées par la fusion,

Que l'Agence Régionale de Santé inscrive au rang des priorités régionales le projet immobilier du site Aixois.

En effet, il est indispensable que l'ARS accompagne fortement cette opération notamment en saisissant dès à présent, la Chambre régionale des Comptes (CRC) afin qu'elle réalise un audit financier pour identifier clairement les causes de la difficulté de l'hôpital de Pertuis, car il apparaît aujourd'hui que l'ANAP ne pourra pas assurer la fonction sollicitée dans la délibération du Conseil de Surveillance.

Cet audit permettrait d'objectiver l'accompagnement financier sollicité auprès de l'ARS, le temps de mener à bien les réorganisations nécessaires.

Par ailleurs, s'il existe un déficit résiduel, il est impératif qu'il soit pris en charge par l'ARS.

Enfin, le projet de regroupement ne peut aboutir positivement sans un investissement important de l'Etat pour moderniser l'hôpital d'Aix. Ce projet, présenté dans le cadre de l'opération " Hôpital 2012 ", permettra une restructuration en profondeur de l'hôpital et nécessitera, pour être mis en œuvre, sa prise en considération par l'Etat . Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé a fait savoir par lettre du 7 juin 2011, son intérêt tant pour cette restructuration que pour la fusion des hôpitaux d'Aix et de Pertuis, mais aussi son engagement à soutenir ce projet.

Conformément aux dispositions du Code de la Santé publique, la Commune d'Aix en Provence est sollicitée pour donner son avis sur cette fusion.

En conséquence je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

DONNER un avis favorable à la fusion des Centres hospitalier du Pays d'Aix et de Pertuis,

DIRE que cet avis s'accompagne des réserves suivantes :

Que l'ARS s'engage à couvrir l'impact financier déficitaire résultant de la fusion,

Que l'ARS inscrive au rang des priorités régionales le projet immobilier du site Aixois,

Que l'ARS saisisse la Chambre Régionale des Comptes aux fins de réaliser une mission d'audit permettant de bien connaître la situation de l'hôpital de Pertuis en analysant les causes du déséquilibre financier.

2011.717 - FUSION DES CENTRES HOSPITALIERS DU PAYS D'AIX ET DE PERTUIS -

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Présents et représentés | : 53 |
| Présents | : 39 |
| Abstentions | : 2 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 51 |
| Pour | : 40 |
| Contre | : 11 |

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

M. André GUINDE, Mme Fleur SKRIVAN

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

VOTE SUR L'URGENCE

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Présents et représentés | : 55 |
| Présents | : 41 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 55 |
| Pour | : 42 |
| Contre | : 13 |

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**